

FICHE D'INFORMATION SUR LES MOYENS D'ACCÈS AU RESTAURANT SCOLAIRE



académie
Nice



LYCÉE
Bonaparte
Révélateur de talents

Lycée Bonaparte
Avenue Winston Churchill
BP 5504
83097 Toulon Cedex
Tél : 04 94 18 90 30
Fax : 04 94 18 90 31
Mél : ce.0831243a@ac-nice.fr

Deux possibilités D'ACCÈS AU RESTAURANT SCOLAIRE :

1 - **Par l'intermédiaire d'un système informatique de Reconnaissance biométrique du Contour de la Main (RCM)** associé à un code personnel de 1 à 4 chiffres.

Ce système repose sur la prise de photo du contour de la main et n'est donc en aucun cas fondé sur l'enregistrement d'empreintes digitales.

Les données enregistrées sont réservées à l'usage du service concerné et ne peuvent être communiquées en aucun cas.

Elles servent exclusivement au passage au restaurant scolaire et sont automatiquement effacées quand l'élève n'est plus scolarisé.

Le Conseil d'Administration du lycée a donné son accord en date du 29 avril 2008 à l'implantation de ce système. Une déclaration de conformité n°129719 a été délivrée par la Commission Nationale de l'Informatique des Libertés (CNIL – délibération N°2006-103 du 27 avril 2006).

Ce système assure un accès facilité au restaurant scolaire et décharge l'utilisateur de problématiques « matérielles ».

L'enregistrement effectif du contour de la main vaut consentement de l'élève majeur ou de ses représentants légaux si mineur (valable pour la durée de la scolarité au lycée).

2- **Par l'intermédiaire d'une carte d'accès magnétique (« badge »)** pour les usagers ou leurs représentants n'optant pas pour la dématérialisation via la technologie de la reconnaissance par contour de la main.

→ Dans ce cas, le document ci-dessous devra alors être complété et signé par les représentants légaux des élèves mineurs ou par l'élève/étudiant majeur, accompagné d'une photo d'identité récente et remis au service d'intendance avant le vendredi 9 septembre 2022, délai de rigueur. À défaut, l'acceptation du système de biométrie par Reconnaissance du Contour de la Main (RCM) sera tenue pour acquise.

IMPORTANT :

Le badge demeure la propriété exclusive de son détenteur.

Tout prêt ou vente de ce badge constitue une fraude et fait l'objet d'une sanction.

En cas de perte, vol ou dégradation, il convient d'en informer le service d'intendance pour procéder à la désactivation du matériel.

La mise à disposition et l'activation d'un nouveau badge donnera lieu à facturation et paiement au préalable.

Mise en garde en cas de non détention du badge (oubli, perte, etc.) :

1- La présentation et la lecture du badge par le terminal d'accès (distributeur de plateaux) déclenche la remise du plateau.

De fait, en cas de non présentation du badge, le repas ne peut être délivré.

2- Toute réservation du repas donne lieu à préparation et fait ainsi l'objet d'une facturation.



A compléter uniquement en cas de REFUS du système informatique de Reconnaissance du Contour de la Main (RCM) ET joindre obligatoirement une PHOTO D'IDENTITE RECENTE

Pour élève MINEUR

Je soussigné(e), (NOM et Prénom du représentant légal)
n'autorise pas mon enfant (NOM, Prénom) :
à utiliser le système informatique de Reconnaissance du Contour de la Main (RCM).

Date :

Signature :

Pour élève/étudiant MAJEUR

Je soussigné(e), (NOM et Prénom de l'utilisateur majeur)
ne souhaite pas utiliser le système informatique de Reconnaissance du Contour de la Main (RCM).

Date :

Signature :